



Sté des Eaux de la Métropole Nimoise
Territoire Nîmes Métropole
 9 Avenue de la Méditerranée
 30000 NIMES

Référence à rappeler : 20.800.215.016444.64 22054

- SAS HECTARE

Coupon à joindre à votre règlement de 561,83 €

Facture à l'ordre de Sté des Eaux de la Métropole Nimoise

FACTURE N° 20 S9012 22 - 2068 sur DEVIS N° 20-186575

NIMES, le 28/09/2022

FACTURE

Référence à rappeler : 20.800.215.016444.64 22054

Imputation : 800 301 T1E29 QA17

Objet : BRANCHEMENT AEP-MAISON MÉDICALE

Travaux réalisés le 28/09/2022

Adresse des travaux : - SAS HECTARE RUE DE NIMES 30129 REDESSAN

FACTURE N° 20 S9012 22 - 2068 sur DEVIS N° 20-186575

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
BRANCHEMENT AEP -MAISON MÉDICALE					
AEP-100 Etablissement du dossier administratif	U	1,000	154,09	154,09	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>154,09</u>	
RÉALISATION DU BRANCHEMENT					
B.6.7.2 - Collier de prise en charge - DN 60/63 Collier de prise en charge pour canalisation - DN 60/63	u	1,000	28,25	28,25	20,00
B.6.8.3 - Branchement définitif - DN 50 Branchement définitif PEHD 16 bars - DN 40/50	u	1,000	1 029,74	1 029,74	20,00
B.6.9.3 - Le mètre supplémentaire - DN 50 Plus valeur pour linéaire supplémentaire de branchement définitif PEHD 16 bars - DN 40/50	ml	5,000	95,93	479,65	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>1 537,64</u>	
POSE DE L'ABRI COMPTEUR					
B.6.13.1 - Fourniture et pose de l'abri compteur Ce prix comprend : - la fourniture et la pose d'un abri enterré pour compteur d'eau en Composite Ciment Verre avec un volume utile minimum : 600 x 400 x 400 mm, du cadre regard, de la plaque de polystyrène, - le terrassement en terrain de toutes natures, le tri, le chargement et l'évacuation des déblais en décharge agréée, la réfection de chaussée et/ou du trottoir et toutes sujétions, - la mise à la cote de l'abri par rapport à l'existant, le calage et toutes sujétions de mise en oeuvre.	u	1,000	133,55	133,55	20,00
B.6.12.3 - Tampon en fonte ductile 250 kN Fourniture et pose d'un Tampon en fonte ductile 250 kN	u	1,000	195,18	195,18	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>328,73</u>	
POSE DU COMPTEUR					
AEP-123 Fourniture d'un compteur Diamètre 40 mm	U	1,000	185,83	185,83	20,00
MATÉRIEL HORS BORDEREAU : PRIX CATALOGUE MAJORÉ DE 20%					
Robinet avant-compteur	U	1,000	48,95	48,95	20,00
Clapet anti-pollution	U	1,000	26,06	26,06	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>260,84</u>	
MAIN D'OEUVRE					
AEP-181 Heure en régie	H	1,000	54,45	54,45	20,00
AEP-180 Heure VL	H	1,000	4,11	4,11	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>58,56</u>	
Montant H.T.				2 339,86	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	2 339,86	20,00	467,97	2 807,83

Montant TTC	2 807,83 €
Acompte versé	2 246,00 €
<u>Reste à payer</u>	<u>561,83 €</u>

Règlement à effectuer avant le 28/10/2022, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Sté des Eaux de la Métropole Nîmoise

Bon pour accord Jérôme
29 SEP. 2022